

Règlement technique 2019

Partie 1 : Prescriptions Générales

1.1 Dispositions

1.2 Carburant et Lubrifiant

1.3 Pneumatiques

1.3.1 Applications communes

1.3.2 Applications Spécifiques

Partie 2 : Prescriptions par Catégories

2.1 Mini

2.1.1 Moteur, accessoires et équipements

2.1.2 Roulements

2.1.3 Carburateur et accessoires

2.1.4 Batteries

2.1.5 Châssis, accessoires et équipements

2.2 X30 Cadet

2.2.1 Moteur, accessoires et équipements

2.2.2 Roulements

2.2.3 Carburateur et accessoires

2.2.4 Batteries

2.2.5 Châssis, accessoires et équipements

2.3 X30 Junior

- 2.3.1 Moteur, accessoires et équipements**
- 2.3.2 Roulements**
- 2.3.3 Carburateur et accessoires**
- 2.3.4 Batteries**
- 2.3.5 Châssis, accessoires et équipements**

2.4 X30 Senior, X30 Master, X30 Gentleman

- 2.4.1 Moteur, accessoires et équipements**
- 2.4.2 Roulements**
- 2.4.3 Carburateur et accessoires**
- 2.4.4 Batteries**
- 2.4.5 Châssis, accessoires et équipements**

2.5 X30 Super Shifter 175cc

- 2.5.1 Moteur, accessoires et équipements**
- 2.5.2 Roulements**
- 2.5.3 Carburateur et accessoires**
- 2.5.4 Pompe à essence**
- 2.5.5 Batteries**
- 2.5.6 Châssis, accessoires et équipements**

Partie 3 : Chronologie

3.1 Version initiale

3.2 Mises à jour



- Partie 1 -

(Prescriptions Générales)

1.1 Dispositions

A la lecture de ce règlement, ne jamais oublier que toute modification ou adjonction sur le moteur et/ou ses accessoires est interdite, si elle n'est pas expressément autorisée.

Par modification, IAME entend toutes les opérations susceptibles de changer l'aspect initial et les côtes d'une pièce d'origine. Interdiction absolue de transformer la configuration interne du moteur d'origine par polissage, retrait ou ajout de matière.

Toute modification et/ou montage ayant pour conséquence de fausser une valeur et/ou son contrôle est interdit.

Les pilotes ou leur tuteur sont responsables de la conformité de leur matériel.

IMPORTANT :

Les tolérances d'usinage, d'assemblage et de réglages indiqués sur les fiches d'homologation ou techniques, se réfèrent exclusivement aux tolérances de fabrication. Toutefois, il est absolument interdit d'effectuer une quelconque intervention sur le moteur et/ou ses accessoires, même si les caractéristiques dimensionnelles rentrent dans les limites prescrites par les tolérances.

Les fiches d'homologation et fiches techniques en vigueur sont listées dans le document récapitulatif de référence **IAME Séries DR 2019** à l'indice en vigueur

Elles font partie intégrante du présent règlement technique et de ses annexes

Pour tout point ne figurant pas dans le présent règlement Technique et ses annexes, Le règlement technique et annexes CIK en vigueur sera appliqué.

Les contrôles de conformité seront effectués par l'équipe de contrôle technique IAME-Belgium avec la collaboration de l'équipe des contrôleurs techniques de la Fédération. C'est cette dernière et elle seule qui rédigera les constats de non conformité éventuels.

Une ou plusieurs personne(s) mandatée(s) par le promoteur des IAME Séries pourront participer aux contrôles techniques et auront accès aux données relevées sans que celles-ci ne puissent être communiquées à des tiers (hormis à la Fédération et/ou à IAME S.p.a.S.U)

La ou les personne(s) mandatée(s) pourront être des revendeurs agréés IAME-Belgium.



Le promoteur des IAME Séries pourra également participer aux contrôles techniques et aura accès aux données relevées sans que celles-ci ne puissent être communiquées à des tiers (Hormis à la Fédération et / ou à IAME S.p.a.S.U).

Dans ce cas, le ou les revendeur(s) agréé(s) mandaté(s), le promoteur, pourront proposer les contrôles à réalisés, ce en concertation avec les contrôleurs techniques IAME Belgium et de la Fédération.

Lors des contrôles techniques seuls font office de référence absolue et indiscutable :

- *Le présent règlement*
- *Les fiches d'homologation ou fiches techniques*
- *La comparaison avec l'élément étalon*

En cas de controverse sérieuse lors d'un contrôle technique, les pièces faisant l'objet de contestation pourront être retenues et mise sous scellé pour être expédiées par l'organisation à IAME S.p.a.S.U qui procédera à une expertise en usine.

La décision de la " IAME " prévaut sur toutes contestations des éléments cités ci-dessus.

Les moteurs ne pourront être achetés qu'auprès des revendeurs agréés IAME Belgium ou IAME Nederland.

Les moteurs ne pourront être entretenus que par des revendeurs agréés IAME Belgium ou IAME Nederland.

Les moteurs devront obligatoirement arborer les numéros de série gravés par l'usine IAME S.p.a.S.U, sauf dérogation autorisée (exemple : changement des carters)

Les moteurs utilisés en "IAME Séries Benelux" devront obligatoirement être accompagnés d'un passeport d'identification rempli et authentifié par "IAME-Belgium" ou "IAME Nederland".

Nota :

*Les pilotes étrangers utilisant des moteurs **non fournis** par "IAME-Belgium" ou "IAME Nederland", **non achetés** auprès d'un revendeur agréé IAME Belgium ou IAME Nederland et **non entretenus** par un revendeur agréé IAME Belgium ou IAME Nederland devront **obligatoirement** être accompagnés d'un passeport d'identification "**Temporaire**" rempli et authentifié par "**IAME-Belgium**".*



- Les **moteurs X30** à partir du numéro de série **M3521/B3059**, sont équipés avec le cylindre marqué "**IAME**" comme indiqué sur la fiche d'homologation.
- Les moteurs avec numéro de série **antérieur** à M3521/B3059 pourront également être équipés avec un cylindre marqué "**IAME**".
(plans de joint inférieur et supérieur)
- Les moteurs avec numéro de série **postérieur** à **M3521/B3059** ne **pourront pas** être équipés avec un cylindre **non** marqué "**IAME**".

Les marquages "**IAME**" de ces cylindres garantissant que les plans de joints inférieurs et supérieurs n'ont pas été retouchés, ce qui est strictement interdit.

1 moteur "**course**" et **1** moteur "**Secours**" sont autorisés **par meeting**.

Les moteurs devront obligatoirement être scellés par un plomb IAME numéroté que seuls "IAME-Belgium" ou "IAME Nederland" ou l'un des revendeurs agréés "IAME-Belgium" ou "IAME-Nederland" peut apposer ou retirer.
(IAME Séries RT Annexe N°04)

En plombant un moteur, le revendeur agréé s'engage à ce que celui-ci soit parfaitement conforme.

Le passeport du moteur de « course » sera présenté lors du contrôle technique. Il sera vérifié que les numéros de série et de scellé moteur sont correctement indiqués sur le passeport moteur, il sera conservé durant toute la durée de l'épreuve par le contrôle technique.

A partir des essais qualificatifs, le plombage ne **pourra plus** être remplacé.

Pour un changement de moteur après les essais qualificatifs et **uniquement** sur casse ou problèmes **significatifs** de fonctionnement (Parties plombées) avérés et **constatés** par le délégué technique le concurrent devra présenter le passeport du moteur "**secours**" afin de réaliser le contrôle des numéros de série et de scellé de ce moteur.

Ce n'est seulement qu'à partir de ce moment que le pilote pourra utiliser le moteur "**secours**".

Nota :

- ✓ En **aucun** cas le moteur en cause ne devra être présenté **déplombé** au contrôle technique.
- ✓ **Tout** déplombage d'un moteur en l'absence d'un commissaire technique est **interdit** et fera l'objet d'un constat de non-conformité.



IMPORTANT :

En cas de non-conformité de la partie scellée du moteur :

- *Le pilote concerné se verra exclu du meeting ainsi que pour de la totalité de la série.*
- *La responsabilité du revendeur effectuant les entretiens sera engagée. Il se verra retirer son agrément jusqu'à nouvel avis.*

*Chaque pilote devra prévoir un espace sur les carrosseries de son kart réservé aux sponsors des **Séries IAME Benelux** selon un plan précis fourni par IAME-Belgium.*

Tout affichage sur le kart d'une marque ou firme concurrente directe d'un des sponsors du challenge est strictement interdit.

- Partie 1 -

(Prescriptions générales)

1.2 CARBURANT et LUBRIFIANT

Un carburant de distribution courante **Essence 98 Sans plomb E5**, (Norme EN 228) provenant de la station-service imposée lors de chaque épreuve, sans aucun additif ajouté autre que l'huile pour la lubrification du moteur, est le **seul autorisé**.

L'organisation désignera et communiquera la **station-service imposée** (IAME Séries RT annexe N°02) ou sera prélevé l'échantillon de référence et ce à des fins de contrôles par comparaison du mélange utilisé avec le mélange de référence. (IAME Séries RT annexe N°01)

L'huile **WLADOIL K2T**, est le **seul** lubrifiant autorisé

Concentration **imposée** :

Mini et X30 Cadet : 4 à 6 %

Autres catégories : 5 à 6 %

Le pourcentage utilisé devra être **précisément** écrit sur le formulaire d'enregistrement matériel à rendre impérativement lors du contrôle technique.

Tout dépassement de la limite fixée par rapport à l'échantillon de mélange de référence fera l'objet d'un constat de non-conformité. (IAME Séries RT annexe N°01)

L'appareil de contrôle utilisé sera le « fuel tester » de marque DIGATRON.

L'organisateur se réserve le droit de demander aux concurrents de vidanger leur réservoir et d'utiliser en échange un carburant fourni par l'organisation, qui sera du 98 sans plomb provenant de la station-service de référence, sans qu'aucune réclamation ne soit acceptée.

Dans ce cas, le mélange sera effectué en parc fermé sous le contrôle d'un commissaire technique par le pilote ou son mécanicien qui devra utiliser pour le mélange un bidon d'huile scellé ou cacheté avec sa capsule d'origine.



- Partie 1 -

(Prescriptions générales)

1.3 PNEUMATIQUES

1.3.1 Applications Communes

Seuls les pneus (Slicks et pluies) achetés chez un revendeur agréé "IAME-Belgium" ou chez le promoteur des "IAME Séries" sont **autorisés**.

Disposition particulière :

Pour les concurrents **Néerlandais** lors des meetings "IAME Séries **BENELUX**":

- Les vouchers pour les pneus de course (Slicks et pluies) devront être achetés chez "IAME **Nederland**"
- Seuls les pneus (Slicks et pluies) achetés chez "IAME **Nederland**" seront autorisés pour les essais

Les pneus devront être utilisés tels que livrés par le fournisseur.

Tout **traitement** pouvant modifier les caractéristiques des pneumatiques est strictement **interdit**

Tous **systèmes montés de prise et transmission de pression et température** sont strictement **interdits** dans **toutes les catégories**

Des contrôles pourront être effectués à tout moment de l'épreuve.

L'appareil de mesure "MiniRAE Lite" sera utilisé pour vérifier que les pneus sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV ne devra pas dépasser **15 ppm. (valeur maximale)**

Nota : La pollution des pneus, (Ex : **Produit de montage inadapté**, spray pour chaîne, Carburant, etc.) doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle révèle que les pneus ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition.

Les organisateurs de la IAME Series se réservent le droit de procéder à la mise en parc fermé des pneus et ce sans préavis.

Nota :

- ✓ Le concurrent qui constate un défaut sur un pneu **lors de** l'enregistrement devra le faire constater par le responsable des pneumatiques,
- ✓ Le concurrent qui sur la même référence et type de pneu constate **lors de l'enregistrement** une différence de circonférence égale ou supérieure de 15 mm pourra demander le remplacement de celui-ci,

Ces dispositions ne s'appliquent que sur les pneus enregistrés n'ayant pas quittés le lieu de l'enregistrement.



1.3.2 Applications particulières :

Mini :

- ✓ Slicks : **Komet K1D-M**
- ✓ Pluies : **Interdits**

Pneus Slicks ("Course")

- Pour les pneus **Slicks "course"** les concurrents devront acheter un Voucher chez leurs revendeurs respectifs.

Ce Voucher leur permettra de retirer auprès de l'organisation un train de pneus « course » provenant d'un même lot et qui sera scanné lors de la distribution.

Pneu slick (" Réserve ") :

- Pour le pneu **slick de "réserve"**, les concurrents retireront un voucher " pneu de réserve " **en temps voulu** chez leurs revendeurs respectifs.

Ce voucher lui permettra de retirer, auprès de l'organisation, un pneu de réserve qui sera enregistré.

Ce n'est qu'**après** l'enregistrement que le pneu de " réserve" pourra être **utilisé**.

Les pneus Slicks "course " ne pourront être utilisés qu'à partir des essais qualificatifs.

(Tous les pilotes prendront le départ des essais qualificatifs en pneus neufs)

Ils seront contrôlés avant chaque utilisation (Essais qualificatifs et courses)

Pour le warm up du dimanche matin, les **pneus seront libres**, de même marque et type que ceux imposés dans la catégorie.

Les pneus "course" **pourront être** utilisés.

Quantité autorisée : (Par meeting)

- **2 pneus Avants** et **2 pneus Arrières**
- **1 pneu de " réserve" Avant ou Arrière**

A partir des essais Qualificatifs (A l'exception des warm's up), les seuls pneus utilisables sont ceux qui auront été autorisés et enregistrés par l'organisation.



Pneus Slicks (Essais)

A partir des essais **libres officiels**, la gestion des pneumatiques est libre, ceux-ci devront être ceux imposés dans la catégorie

Ils seront contrôlés avant chaque départ de séance.

Ces pneus pourront être fournis par les concurrents, ou achetés chez leurs revendeurs respectifs

Pneus Pluies :

Les pneus pluie sont **interdits**.

X30 Cadet ,Junior ,Senior ,Master, Gentleman, Supershifter

- ✓ **X30 Cadet ,Junior ,Senior ,Master, Gentleman :** Slicks : **Komet K1H**
Pluies: **Komet K1W**

- ✓ **X30 Supershifter :** Slicks : **Komet K1 i**
Pluies: **Komet K1W**

Pneus Slicks ("Course")

- Pour les pneus **Slicks "course"** les concurrents devront acheter un Voucher chez leurs revendeurs respectifs

Ce Voucher leur permettra de retirer, auprès de l'organisation, un train de pneus « course » provenant d'un même lot et qui sera scanné lors de la distribution.

Pneu slick (" Réserve ") :

Pour le pneu **slick de "réserve"**, les concurrents retireront un voucher " pneu de réserve " **en temps voulu** chez leurs revendeurs respectifs.

Ce voucher lui permettra de retirer auprès de l'organisation un pneu de réserve qui sera enregistré.

Ce n'est qu'après l'enregistrement que le pneu de " réserve" pourra être utilisé.

Les pneus Slicks "course " ne pourront être utilisés qu'à partir des essais qualificatifs.

Ils seront contrôlés avant chaque utilisation (Essais qualificatifs et courses)



Pour le Warm Up du dimanche matin, les **pneus seront libres**, de même marque et type que ceux imposés dans la catégorie.

Les pneus "course" **pourront être** utilisés.

Quantité autorisée : (Par meeting)

- **2 pneus Avants et 2 pneus Arrières**
- **1 pneu de " réserve " Avant ou Arrière**

A partir des essais Qualificatifs, les seuls pneus utilisables sont ceux qui auront été autorisés et enregistrés par l'organisation.

(Tous les pilotes prendront le départ des essais qualificatifs en pneus neufs)

Pneus Slicks (Essais)

Pour les **essais libres** et **essais Libres officiels**, la gestion des pneus est libre, ceux-ci devront être ceux imposés dans la catégorie.

Ces pneus pourront être fournis par les concurrents ou achetés chez leurs revendeurs respectifs

Ils seront contrôlés avant chaque départ de séance.

Pneus Pluies ("Course")

- Pour les pneus **pluie "course "** Seuls les pneus achetés marqués "**I.S.B**" et "**I.S.B CADET**" (pour cette catégorie) sont autorisés.
- A chaque épreuve de la "IAME Séries Benelux », les pilotes devront **obligatoirement** enregistrer des pneus pluie "course" **neufs**.

Nota : les pneus pluie " course " **neufs** marqués "**I.S.B**" et "**I.S.B CADET**" (pour cette catégorie) ayant été enregistrés lors **des épreuves** "IAME Séries Benelux" **précédentes** seront également **autorisés**.

IMPORTANT :

Les pneus pluies "course" devront **impérativement** être enregistrés en **même temps** que les pneus slicks.

Il ne sera **plus possible** d'enregistrer les pneus pluie "course" **après** l'enregistrement des pneus slicks.

Aucune exception ne sera autorisée.

Les pneus pluie « course » (A l'exception des warm ups), ne pourront être utilisés qu'à partir des essais qualificatifs.

Pneus pluies (" réserve "):



- Pour le pneu **pluie de "réserve"**, les concurrents retireront un Voucher " pneu de réserve " **en temps voulu** chez leurs revendeurs respectifs

Ce Voucher leurs permettra de retirer auprès de l'organisation un pneu de secours qui sera enregistré.

Ce n'est qu'après l'enregistrement que le pneu pluie de "réserve" pourra être utilisé.

Quantité autorisée : (Par meeting)

- 2 pneus Avants et 2 pneus Arrières
- 1 pneu de " réserve " Avant ou Arrière

A partir des Essais Qualificatifs (A l'exception des warm's up), les seuls pneus utilisables sont ceux qui auront été autorisés et enregistrés par l'organisation

Ils seront contrôlés avant chaque utilisation (essais qualificatifs et courses)

Pneus Pluies (Essais)

Pour les pneus des **essais libres et essais Libres-officiels** la gestion est libre, ceux-ci devront être ceux imposés dans la catégorie.

Ces pneus pourront être fournis par les concurrents, ou achetés chez leurs revendeurs respectifs.



Speedwear.be



- Partie 2 -

(Prescriptions par Catégories)

2.1 Mini

Poids total minimum (pilote compris) : **105kg**

2.1.1 Moteur, accessoires et équipements

Le moteur **PARILLA PV60 MINI-SWIFT version 2007 ou antérieure** est le seul moteur autorisé. (Fiche d'homologation N°389)

La version 2007 est figée pour assurer la stabilité de la motorisation de la IAME Series **Benelux** Mini pour de nombreuses années.

Les versions postérieures à 2007 sont strictement interdites.

Il devra être conforme à la fiche d'homologation en vigueur et utilisé avec tous ses accessoires d'origine mentionnés sur la fiche d'homologation.

Aucune transformation, amélioration, ajout, retrait de matière ou polissage d'un des éléments du moteur ou d'un de ses accessoires ne sont autorisés.

Seule exception :

- le garde chaîne en aluminium qui pourra être modifié pour permettre le démontage de la chaîne sans devoir démonter le moteur.

Seules les pièces détachées d'origine IAME sont autorisées lors des entretiens du moteur.

Un joint de cylindre d'origine IAME de 0.40mm d'épaisseur (Tolérance + 0.02 / - 0,1mm) est le seul autorisé.

Squish mesuré en tout point : **0.70 mm minimum.**

Contrôle effectué avec un fil « étain/plomb » (étain 50%) de \varnothing 1,5 à 1,6 mm, suivant la méthode décrite en annexe 12 du IAME INTERNATIONAL SERIES 2018

La mise en marche se fera obligatoirement par le système de démarreur à source d'énergie embarquée; toutefois, en cas de force majeure, le démarrage pourra se faire par démarreur externe et ce à l'appréciation du contrôle technique qui veillera à ce que le pilote se présente avec un kart en ordre de démarrage dans un délai raisonnable.



L'embrayage centrifuge devra entrer en prise totale et entraîner le kart à un régime de **4500 T / mn** avec une tolérance de **+ 500 T/mn maximum** et ce, à tout moment de l'épreuve (au départ comme à l'arrivée)

En cas de contrôle avant le départ, tout pilote ne satisfaisant pas à cette règle sera interdit de départ.

En cas de contrôle après l'arrivée, tout pilote ne satisfaisant pas à cette règle fera l'objet d'un constat de non-conformité technique de son moteur. Les contrôles pourront se faire sur la grille de départ et/ou en aire d'arrivée. Le compte-tour utilisé pour les contrôles sera de Type Alfano

Le rapport de transmission aura **obligatoirement** la valeur de **0,1388**. (Pignon moteur **10 dents** d'origine IAME Couronne **72 dents, impératifs**)

La pipe d'échappement d'origine IAME sans aucun ajout ni retrait de matière avec restricteur intégré de **Ø 18.30 mm Maxi**, à angle vif, non chanfreiné, ni polissage, peinture ou chromage, provenant **obligatoirement** de chez un revendeur agréé IAME-Belgium est la **seule autorisée** (Fiche Homologation N°389 page 9)

Le pot d'échappement **d'origine** avec restricteur incorporé d'origine est le **seul autorisé** (Fiche d'homologation N°389 page 7)

Le pot d'échappement ne pourra subir **aucune modification**, ajout ou retrait de matière, polissage, peinture ou chromage.

Un pot d'échappement d'origine équipé d'une sonde de température pourra être utilisé uniquement lors des essais libres, essais libres officiels et warm up.

Il sera Interdit d'utiliser un pot d'échappement muni d'un support de sonde (même obstrué) à partir des essais qualificatifs à l'exception du (des) warm up(s)

La bougie utilisée devra obligatoirement être munie de son joint d'étanchéité d'origine, sauf si une sonde de température de **1.2mm mini** d'épaisseur remplace celui-ci.

Les seules bougies autorisées sont les **NGK BR8EG / BR9EG / BR10EG** munies de leur joint d'origine et sans modification aucune.

Il est toléré d'améliorer la tenue des joints spi moteur par utilisation d'une pâte d'étanchéité.

Une tresse de masse supplémentaire d'origine IAME autorisée.

Le cache en tôle marqué IAME Parilla fixé sur le devant du carter est facultatif.



2.1.2 Roulements **et bagues d'étanchéité** :

Seuls les roulements de vilebrequin 6204 jeu C3 ou C4 billes acier et cage polyamide de marque SKF sont **autorisés**. Toutefois, les roulements de marque ORS de même type seront tolérés (monte d'origine sur certains moteurs)

Billes céramique interdites.

Les bagues d'étanchéité à lèvres devront être impérativement montées partie creuse vers l'intérieur du carter et non remplie de quelque matière que ce soit.

2.1.3 Carburateur et accessoires

TILLOTSON HW-31A (modèle avec Venturi diamètre 17,15 mm Maxi) dans sa configuration **strictement** d'origine munis de ses 2 brides Thermiques (N° 1 et N°2) conformément montées (IAME Séries FT N°06)

Tout retrait , ajout de matière ou polissage d'un des éléments du carburateur est **strictement interdit**.

Seuls les accessoires et pièces détachées d'origine livrés avec le carburateur et par IAME-Belgium sont autorisés.

- Pointeau et son puits **TILLOTSON Réf : 233-720P** avec sa rondelle d'étanchéité cuivre sont les **seuls** autorisés (1 seule rondelle cuivre d'origine est autorisée)
- Joints et Membranes, **TILLOTSON Réf : DG 1HW** sont les **seuls** autorisés
- Kit réparation complet **TILLOTSON Réf : RK 7HW** est le seul autorisé
- Le ressort de fourchette est libre

Le joint de carburateur et les 2 joints de brides (Empilage **interdit**) devront **obligatoirement** être des joints d'origine IAME. (épaisseur 0.70 mm +/- 0.30)

Silencieux d'aspiration **strictement d'origine sans aucune modification**
(Fiche d'homologation Moteur N°370)

2 versions de Trompette (Origine IAME) sont autorisées :

- ✓ Courte (coupe biseautée)
- ✓ Longue (coupe droite).

2 versions de Manchon caoutchouc de liaison sont autorisées :

- ✓ Long
- ✓ Option filtre.

En **aucun cas** le manchon de liaison du Silencieux d'aspiration **ne pourra être coupé**

L'appendice avant du silencieux d'aspiration peut être percé à des fins de fixation, pour autant que l'étanchéité de la boîte à air ne soit pas altérée.

Le marquage IAME est facultatif (Pas de marquage sur les plus anciens modèles)



En cas de pluie, un dispositif empêchant l'eau de rentrer directement dans le Silencieux d'aspiration est autorisé, à condition que celui-ci ne fasse pas office de venturi et favorise l'entrée d'une plus grande quantité d'air que le silencieux d'aspiration d'origine utilisé seul.

2.1.4 Batteries :

Batteries Technologie VRLA (Plomb / Acide / Gel), sont les seules autorisées.

Les batteries Lithium-Ion sont tolérées.

A tout moment, la batterie devra être correctement connectée au faisceau électrique du moteur.

2.1.5 Châssis, accessoires et équipements

Tous les châssis de type « Mini kart » Homologués par une ASN et intégrant les recommandations CIK sont autorisés.

Diamètre maximal de l'arbre arrière **30mm**.

Empattement compris entre **900 et 950mm. (+/-5mm)**

Voie arrière de **115cm maximum**.

Un seul châssis autorisé par meeting.

Roulements à billes **céramique interdits**.

Freins à commande mécanique ou hydraulique.

Freins avant **interdits**.

Disques acier ou fonte **obligatoires** (Aluminium, Céramique et carbone interdits)

Jantes alu ou magnésium autorisées (à roulement ou à moyeux pour l'avant)

Carénage avant **obligatoirement** monté avec le Kit de montage homologué CIK/FIA 2015-2020 **ou** Carénage avant homologué compatible avec le kit de montage homologué CIK/FIA 2015-2020
(Règlement CIK Dessin technique N°2c et 2d)

La fixation devra être réalisée **manuellement** avec les 2 brides à crochets réglables et ce **sans l'aide** d'un quelconque outil aussi bien pour le montage que pour le démontage.

La distance entre la carrosserie et le pare-choc avant **en position correcte** ne pourra être inférieure à **27 mm** en tous points (IAME Séries RT annexe N°05)

Protection des roues arrières plastique homologuée CIK **obligatoire**.



Le carter de chaîne intégral est **obligatoire**.

Les protections de châssis sont autorisées pour peu qu'elles soient réalisées en matériaux non cassant, ne procurent aucun avantage (Rigidité, Aérodynamisme etc.), qu'elles ne soient pas saillantes et jugées dangereuses.

En cas de détérioration du châssis enregistré et sur demande du concurrent, les commissaires sportifs pourront après concertation avec les commissaires techniques autoriser s'il s'avère irréparable, le remplacement du châssis par un châssis de **même type et de même marque**.

Après acceptation, le châssis de remplacement pourra alors être enregistré.

Pneumatiques imposés

- ✓ Slicks : **Komet K1D-M** Dimensions : Avant : 10 x 4.00-5.
Arrière : 11 X 5.00-5
- ✓ Pluies : **interdits**

Identification en piste

- ✓ Plaques numéros : **Rouges ou Jaunes** (1 avant, 1 arrière, 2 Latérales)
- ✓ Chiffres : **Blancs** (si fonds rouge) / **Noirs** (si fonds jaune)

(Fond de numéros avec chiffres intégrés autorisés)



Speedwear.be



- Partie 2 -

(Prescriptions par Catégories)

2.2 X30 Cadet

Poids total minimum (pilote compris) : **138 Kg**

2.2.1 Moteur, accessoires et équipements

Le moteur **IAME X30 (Cadet-Belgium) 14000 RPM** est le **seul** moteur autorisé équipé **uniquement** de l'allumage électronique SELETTRA, Digital K (Boîtier de type "F".) (Fiche d'homologation N°254)
(Le Système d'allumage DIGITAL "S" équipé de la bobine électronique est **interdit**)

Il devra être conforme à la fiche d'homologation en vigueur, et utilisé avec tous ses accessoires d'origine mentionnés sur la fiche d'homologation.

Aucune transformation, amélioration, ajout, retrait de matière ou polissage d'un des éléments du moteur ou d'un de ses accessoires ne sont autorisés.

Seule exception : le garde chaîne en plastique qui pourra être modifié pour permettre le démontage de la chaîne sans devoir le démonter du moteur.

La lettre figurant sur le boîtier électronique devra être visible à tout moment sans devoir le démonter ou démonter quelconque élément (Faisceau, relais etc...)

Le boîtier électronique pourra être remplacé à tout moment de la course par un exemplaire fourni par l'organisateur du challenge et ce sans préavis. Il devra donc être possible de le démonter du kart sans obligation d'intervention mécanique sur un des autres éléments. Le promoteur du challenge ne pourra être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du boîtier électronique échangé.

Seules les pièces détachées d'origine IAME pourront être employées lors des entretiens du moteur.

Seule exception :

Joint de cylindre:

- ✓ Epaisseur libre.
- ✓ Empilage autorisé.

La hauteur cylindre est de 86.60mm. (Tolérance + 0.10/-0.20mm)

Squish mesuré en tout point : **0.90 mm minimum**

Contrôle effectué avec un fil « étain/plomb » (étain 50%) de \varnothing 1,5 à 1,6 mm, suivant la méthode décrite en annexe 12 du IAME INTERNATIONAL SERIES 2018



Le segment d'origine est le **seul autorisé**. (épaisseur 2.18mm +/- 0.05mm)

Seuls les clapets en fibre de verre VETRONITE marqués IAME sont autorisés.
épaisseur : **0.30mm minimum**

Seuls les pignons moteurs **10,11 et 12** dents d'origine IAME sont autorisés.

La mise en marche se fera obligatoirement par le système de démarreur à source d'énergie embarquée; toutefois, en cas de force majeure, le démarrage pourra se faire par démarreur externe et ce à l'appréciation du contrôle technique qui veillera à ce que le pilote se présente avec un kart en ordre de démarrage dans un délai raisonnable.

L'embrayage centrifuge devra entrer en prise totale et entraîner le kart à un régime de 4500 T / mn avec une tolérance de + 500 T/mn maximum et ce, à tout moment de l'épreuve. (au départ comme à l'arrivée)

Les contrôles pouvant se faire sur la grille de départ et/ou en aire d'arrivée.

En cas de contrôle en pré grille, tout pilote ne satisfaisant pas à cette règle sera interdit de départ.

En cas de contrôle à l'arrivée, tout pilote ne satisfaisant pas à cette règle fera l'objet d'un constat de non-conformité technique.

Le compte-tour utilisé pour les contrôles sera de marque Alfano.

La bougie employée devra obligatoirement être munie de son joint d'étanchéité, sauf si une sonde de température de **1.2mm mini** d'épaisseur remplace celui-ci.

Les seules bougies autorisées sont les **NGK BR9EG / BR10EG / BR9EIX / BR10EIX / R6254E105** munies de leur joint d'origine et sans modification aucune.

En cas de pluie, un dispositif empêchant l'eau de rentrer directement dans le Silencieux d'aspiration est autorisé, à condition que celui-ci ne fasse pas office de venturi et favorise l'entrée d'une plus grande quantité d'air que le silencieux d'aspiration d'origine utilisé seul.

L'échappement d'origine sans **aucune modification** est le **seul autorisé**.

La pipe et le pot d'échappement ne pourront également subir aucun retrait de matière ou de peinture ni aucun traitement de chromage ou de polissage.

La seule pipe d'échappement autorisée est le modèle avec restricteur incorporé de **23 mm Maxi** à froid comme à chaud. (IAME Séries FT N°05)

Une sonde de température d'échappement est autorisée, le perçage dans le conduit devra correspondre au diamètre du support de celle-ci. (IAME Séries FT N°05)



En cas de fissure éventuelle, la pipe d'échappement pourra être réparée (soudure) sans que la réparation ne change la forme intérieure de celle-ci.

En cas de soudure ou d'oxydation, la pipe pourra être repeinte. Le surfaçage du plan de joint de la pipe d'échappement est toléré.

Le silencieux additionnel d'origine IAME sans aucune modifications est **obligatoire** et le seul autorisé. (IAME Séries FT N°4)

Le thermostat d'origine IAME (Simple ou By-pass) est libre et facultatif.
Un raccord placé sur une durite d'eau et permettant l'utilisation d'une sonde de température est autorisé.

Tout **réchauffeur** ou **système de raccordement pour réchauffeur** sur le circuit d'eau sont **strictement interdit**

Le "Groupe pompe" (pompe et poulie) d'origine IAME doit impérativement être monté correctement et en **totalité**.

Poulie montée sur l'arbre arrière, courroies en place sur les poulies.

Le panachage d'éléments plastique et alu est **autorisé**.

Un écran de radiateur réglable (rideau) est autorisé. Celui-ci doit être fixé sur le radiateur. Une bande adhésive est tolérée pour peu que celle-ci fasse le tour du radiateur de telle manière qu'elle ne puisse pas être enlevée en roulant, même partiellement

2.2.2 Roulements et bagues d'étanchéité :

Seuls les roulements de vilebrequin 6206 jeu C4 et d'arbre d'équilibrage 6202 et 6005 jeu C3 ou C4 à billes acier et cage polyamide de **marque SKF** ou identiques sont autorisés.

Toutefois, les roulements de marque ORS de même type seront tolérés (monte d'origine sur certains moteurs)

Contact oblique **interdits**.

Billes céramique **interdites**.

Les bagues d'étanchéité à lèvres devront être **impérativement** montées partie creuse vers l'**intérieur** du carter et **non remplie** de quelque matière que ce soit.

2.2.3 Carburateur et accessoires

Tryton HB27 C, (modèle avec Venturi diamètre 26mm Maxi dans sa configuration strictement originale. (Fiche d'Homologation N°293)

Tout retrait, ajout de matière ou polissage d'un des éléments du carburateur est **strictement interdit**.



Les accessoires et pièces détachées d'origine livrés avec le carburateur et par IAME-Belgium sont les seuls autorisés.

A l'exception :

- Du pointeau et son puits qui pourront être remplacés par l'ensemble Tillotson 233/710 P utilisé **sans** la rondelle d'étanchéité en cuivre.
- Des Joints et Membranes : Kits de réparation IAME 10948A-R215, C.I.B 2015-R02 et 2017-R03 qui sont les **seuls** autorisés en dehors des pièces d'origine)
- Du ressort de fourchette qui est libre.

- ✓ Le joint de carburateur devra obligatoirement être un joint d'origine IAME. (épaisseur 1 mm +/- 0.3mm)
- ✓ Le joint de convoyeur / boîte à clapets devra obligatoirement être un joint d'origine IAME. (épaisseur 0,8 mm +/- 0,3 mm)
- ✓ Le joint de boîte à clapets / carter devra obligatoirement être un joint d'origine IAME. (épaisseur 1 mm +/- 0,3 mm)

Seul le Silencieux d'aspiration (Ancien Modèle) muni de son raccord caoutchouc et de son élément filtrant en mousse strictement d'origine sans aucune modification est autorisé. (Fiche d'homologation Moteur N°254 page 5)

Les grilles de trompettes de boîte à air sont facultatives.

En cas de pluie, un dispositif empêchant l'eau de rentrer directement dans le Silencieux d'aspiration est autorisé à condition que celui-ci ne fasse pas office de venturi et favorise l'entrée d'une plus grande quantité d'air que le silencieux d'aspiration d'origine utilisé seul.

2.2.4 Batteries

Batteries Technologie VRLA (Plomb/ Acide/ Gel) sont les seules autorisées.

Les batteries Lithium-Ion sont tolérées.

A tout moment, la batterie devra être correctement connectée au faisceau électrique.

2.2.5 Châssis, accessoires et équipements

Tous les châssis homologués CIK à partir de **2009** sont autorisés.

Un seul châssis est autorisé par meeting.

Freins à commande hydraulique homologués CIK.

Freins avant **interdits**.

Disques acier ou fonte **obligatoires** (Aluminium, Céramique et carbone interdits)



Roulements à billes céramique **interdits**.

Carénage avant **obligatoirement** monté avec le Kit de montage homologué CIK/FIA 2015-2020 **ou** Carénage avant homologué compatible avec le kit de montage homologué CIK/FIA 2015-2020

(Règlement CIK Dessin technique N°2c et 2d)

La fixation devra être réalisée **manuellement** avec les 2 brides à crochets réglables et ce **sans l'aide** d'un quelconque outil aussi bien pour le montage que pour le démontage.

La distance entre la carrosserie et le pare-chocs avant **en position correcte** ne pourra être inférieure à **27 mm** en tous points (IAME Séries RT annexe N°05)

Protection des roues arrières plastique homologuée CIK **obligatoire**

Le carter de chaîne intégral est **obligatoire**.

Les protections de châssis sont autorisées pour peu qu'elles soient réalisées en matériaux non cassant, ne procurent aucun avantage (Rigidité, Aérodynamisme etc.), qu'elles ne soient pas saillantes et jugées dangereuses.

En cas de détérioration du châssis enregistré et sur demande du concurrent, les commissaires sportifs pourront après concertation avec les commissaires techniques autoriser s'il s'avère irréparable, le remplacement du châssis par un châssis de **même type et de même marque**.

Pneumatiques imposés

- ✓ Slicks : **Komet K1H** Dimensions: Avant 10x4.60-5
Arrière 11x7.10-5.
- ✓ Pluies : **Komet K1W** Dimensions : Avant 10x4.20-5
Arrière 11x6.00-5

Identification en piste

- ✓ Plaques numéros : **Noires ou Jaunes** (1 avant, 1 arrière, 2 Latérales)
- ✓ Chiffres : **Blancs** (si fonds noirs) / **Noirs** (si fonds jaune)

(Fond de numéros avec chiffres intégrés autorisés)



- Partie 2 -

(Prescriptions par Catégories)

2.3 X30 Junior

Poids total minimum (pilote compris) : 145 Kg

2.3.1 Moteur, accessoires et équipements

Le moteur **IAME X30 Junior 16000 RPM** est le seul moteur autorisé équipé de l'allumage électronique SELETTRA, Digital K (Boîtier de type "C".) ou Digital "S" (Bobine de type "C".) (Fiche d'homologation N°254)

Il devra être conforme à la fiche d'homologation en vigueur, utilisé avec tous ses accessoires d'origine mentionnés sur la fiche d'homologation

Aucune transformation, amélioration, ajout, retrait de matière ou polissage d'un des éléments du moteur ou d'un de ses accessoires ne sont autorisés.

Seule exception : le garde chaîne en plastique qui pourra être modifié pour permettre le démontage de la chaîne sans devoir le démonter du moteur.

La lettre figurant sur le boîtier ou la Bobine électronique devra être visible à tout moment sans devoir le démonter ou démonter quelconque élément. (Faisceau, relais etc....)

Le boîtier ou la bobine électronique pourront être remplacés à tout moment de la course par un exemplaire fourni par l'organisateur du challenge et ce sans préavis. Il devra donc être possible de le démonter du kart sans obligation d'intervention mécanique sur un des autres éléments.

Le promoteur du challenge ne pourra être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du boîtier ou de la électronique échangés.

Le promoteur du challenge ne pourra être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du boîtier électronique échangé.

Seules les pièces détachées d'origine IAME pourront être employées lors des entretiens du moteur.

Seule exception :

Joint de cylindre:

- ✓ Epaisseur libre.
- ✓ Empilage autorisé.

La hauteur cylindre est de 86.60mm. (Tolérance + 0.10/-0.20mm)



Squish mesuré en tout point : **0.90 mm minimum**

Contrôle effectué avec un fil « étain/plomb » (étain 50%) de \varnothing 1,5 à 1,6 mm, suivant la méthode décrite en annexe 12 du IAME INTERNATIONAL SERIES 2018

Le segment d'origine est le **seul autorisé** (épaisseur 2.18mm +/- 0.05mm)

Clapets en fibre de verre VETRONITE (Epaisseur 0.30mm minimum) ou carbone (Epaisseur 0.24 mm minimum) d'origine et marqués IAME sans modification aucune sont les **seuls autorisés**.

Seuls les pignons moteurs 10,11 et 12 dents d'origine IAME sont **autorisés**.

La mise en marche se fera obligatoirement par le système de démarreur à source d'énergie embarquée; toutefois, en cas de force majeure, le démarrage pourra se faire par démarreur externe et ce à l'appréciation du contrôle technique qui veillera à ce que le pilote se présente avec un kart en ordre de démarrage dans un délai raisonnable.

L'embrayage centrifuge devra entrer en prise totale et entraîner le kart à un régime de **4500 T / mn** avec une tolérance de **+ 500 T/mn maximum** et ce, à tout moment de l'épreuve (au départ comme à l'arrivée)

Les contrôles pourront être réalisés en pré grille et/ou en parc arrivée.

En cas de contrôle en pré- grille, tout pilote ne satisfaisant pas à cette règle sera interdit de départ.

En cas de contrôle à l'arrivée, tout pilote ne satisfaisant pas à cette règle fera l'objet d'un constat de non-conformité technique.

Le compte-tour utilisé pour les contrôles sera de marque Alfano.

La bougie employée devra obligatoirement être munie de son joint d'étanchéité, sauf si une sonde de température de **1.2 mm mini** d'épaisseur remplace celui-ci.

Les seules bougies autorisées sont les NGK **BR9EG / BR10EG / BR9EIX / BR10EIX / R6254E-105** munies de leur joint d'origine et sans modification aucune. En cas de pluie, un dispositif empêchant l'eau de rentrer directement dans le Silencieux d'aspiration est autorisé, à condition que celui-ci ne fasse pas office de venturi et favorise l'entrée d'une plus grande quantité d'air que le silencieux d'aspiration d'origine utilisé seul.

L'échappement d'origine (" Type KF") est le seul autorisé.
(Fiche d'homologation Moteur N°254 page 7)

Le **seul** raccord d'échappement autorisé est le modèle avec restricteur de **22.7mm Maximum** à froid comme à chaud. (Fiche d'homologation moteur N°254 page 9)



La longueur de l'échappement pourra être ajustée par l'utilisation de cales **X30125375** (ép. 3 mm +/- 0,5), d'origine IAME sans aucune modification. (Fiche d'homologation moteur N°254 page 8)

Un **seul** joint de part et d'autre de ces cales est **autorisé**)

L'échappement ainsi que le raccord ne pourront subir aucune transformation. Ils ne pourront également subir aucun retrait de matière ou de peinture, ni aucun traitement de chromage ou de polissage.

Le silencieux additionnel d'origine IAME sans aucune modifications est obligatoire et le **seul autorisé**. (IAME Séries FT N°04)

Une sonde de température d'échappement est autorisée.

Le système thermostat d'origine IAME (Simple ou By-pass) est **facultatif**.

Un raccord placé sur une durite d'eau et permettant l'utilisation d'une sonde de température est autorisé.

Tous **réchauffeurs** ou **systèmes de raccordement** pour réchauffeur sur le circuit d'eau sont **strictement interdit**

Le "Groupe pompe" (pompe et poulie) d'origine IAME doit impérativement être monté correctement et en **totalité**.

Poulie montée sur l'arbre arrière, courroies en place sur les poulies.

Le panachage d'éléments plastique et alu est **autorisé**.

Un écran de radiateur réglable (rideau) est autorisé. Celui-ci doit être fixé sur le radiateur. Une bande adhésive est tolérée pour peu que celle-ci fasse le tour du radiateur de telle manière qu'elle ne puisse pas être enlevée en roulant, même partiellement

2.3.2 Roulements et bagues d'étanchéité :

Seuls les roulements de vilebrequin 6206 jeu C4 et d'arbre d'équilibrage 6202 et 6005 jeu C3 ou C4 à billes acier et cage polyamide **de marque SKF** ou identiques sont **autorisés**.

Toutefois, les roulements de marque ORS de même type seront tolérés (monte d'origine sur certains moteurs)

Contact oblique **interdits**.

Billes céramique **interdites**.

Les bagues d'étanchéité à lèvres devront être **impérativement** montées partie creuse vers l'**intérieur** du carter et **non remplie** de quelque matière que ce soit.

2.3.3 Carburateur et accessoires

TILLOTSON HW-27A (modèle avec Venturi diamètre 27,00 mm Maxi) dans sa configuration **strictement** d'origine (Fiche d'Homologation N° 348)

Tout retrait, ajout de matière ou polissage d'un des éléments du carburateur est **strictement interdit**.



Seuls les accessoires et pièces détachées d'origine livrés avec le carburateur et par IAME-Belgium sont autorisés.

- Pointeau et Puits **TILLOTSON Réf : 233-721P** avec rondelle d'étanchéité cuivre sont les **seuls** autorisés (1 seule rondelle cuivre d'origine est autorisée)
- Joints et Membranes, **TILLOTSON Réf : DG 3HW** sont les **seuls** autorisés
- Le ressort de fourchette est libre

- ✓ Le joint de carburateur devra obligatoirement être un joint d'origine IAME. (**épaisseur 1 mm +/- 0.3mm**)
- ✓ Le joint de convoyeur / boîte à clapets devra obligatoirement être un joint d'origine IAME. (**épaisseur 0,8 mm +/- 0,3 mm**)
- ✓ Le joint de valve à clapets / carter devra obligatoirement être un joint d'origine IAME. (**épaisseur 1 mm +/- 0,3 mm**)

Seul le Silencieux d'aspiration (Nouvelle Génération) muni de son raccord caoutchouc et de son élément filtrant en mousse strictement d'origine sans aucune modification est autorisé. (Fiche d'homologation Moteur N°254 page 5/6)

Les grilles de trompettes sont facultatives.

En cas de pluie, un dispositif empêchant l'eau de rentrer directement dans le Silencieux d'aspiration est autorisé, à condition que celui-ci ne fasse pas office de venturi et favorise l'entrée d'une plus grande quantité d'air que le silencieux d'aspiration d'origine utilisé seul.

2.3.4 Batteries

Batteries Technologie VRLA (Plomb/ Acide/ Gel) sont les seules autorisées.

Les batteries Lithium-Ion sont tolérées

A tout moment, la batterie devra être correctement connectée au faisceau électrique du moteur.

2.3.5 Châssis, accessoires et équipements

Tous les châssis homologués CIK à partir de **2009** sont autorisés.

Un seul châssis est autorisé par meeting.

Freins à commande hydraulique homologués CIK.

Freins avant **interdits**.

Disques acier ou fonte **obligatoires** (Aluminium, Céramique et carbone interdits)

Roulements à billes **céramique interdits**.



Carénage avant **obligatoirement** monté avec le Kit de montage homologué CIK/FIA 2015-2020 **ou** Carénage avant homologué compatible avec le kit de montage homologué CIK/FIA 2015-2020
(Règlement CIK Dessin technique N°2c et 2d)

La fixation devra être réalisée **manuellement** avec les 2 brides à crochets réglables et ce **sans l'aide** d'un quelconque outil aussi bien pour le montage que pour le démontage.

La distance entre la carrosserie et le pare-choc avant **en position correcte** ne pourra être inférieure à **27 mm** en tous points (IAME Séries RT annexe N°05)

Protection des roues arrières plastique homologuée CIK **obligatoire**.

Le carter de chaîne intégral est **obligatoire**.

Les protections de châssis sont autorisées pour peu qu'elles soient réalisées en matériaux non cassant, ne procurent aucun avantage (Rigidité, Aérodynamisme etc.), qu'elles ne soient pas saillantes et jugées dangereuses.

En cas de détérioration du châssis enregistré et sur demande du concurrent, les commissaires sportifs pourront après concertation avec les commissaires techniques autoriser s'il s'avère irréparable, le remplacement du châssis par un châssis de **même marque et de même type**.

Pneumatiques imposés

- ✓ Slicks : **Komet K1H** Dimensions: Avant 10x4.60-5
Arrière 11x7.10-5.
- ✓ Pluies: **Komet K1W** Dimensions : Avant 10x4.20-5
Arrière 11x6.00-5

Identification en piste

- ✓ Plaques numéros : **Bleues ou Jaunes** (1 avant, 1 arrière, 2 Latérales)
- ✓ Chiffres : **Blancs** (si fonds bleus) / **Noirs** (si fonds jaune)

(Fond de numéros avec chiffres intégrés autorisés)



- Partie 2 -

(Prescriptions par Catégories)

2.4 X30 Senior, X30 Master, X30 Gentleman

X30 Senior

Poids total minimum (pilote compris) : **158Kg**

X30 Master

Poids total minimum (pilote compris) : **168Kg**

X30 Gentleman

Poids total minimum (pilote compris) : **168Kg**

2.4.1 Moteur, accessoires et équipements

Le moteur **IAME X30 16000 RPM** est le seul moteur autorisé équipé de l'allumage électronique SELETTA, Digital K (Boîtier de type "C".) ou Digital "S" (Bobine de type "C".) (Fiche d'homologation N°254)

Il devra être conforme à la fiche d'homologation en vigueur et utilisé avec tous ses accessoires d'origine mentionnés sur la fiche d'homologation

Aucune transformation, amélioration, ajout, retrait de matière ou polissage d'un des éléments du moteur ou d'un de ses accessoires **ne sont autorisés**.

Seule exception : le garde chaîne en plastique qui pourra être modifié pour permettre le démontage de la chaîne sans devoir le démonter du moteur.

La lettre figurant sur le boîtier ou la Bobine électronique devra être visible à tout moment sans devoir le démonter ou démonter quelconque élément. (Faisceau, relais etc....)

Le boîtier ou la bobine électronique pourront être remplacés à tout moment de la course par un exemplaire fourni par l'organisateur du challenge et ce sans préavis. Il devra donc être possible de le démonter du kart sans obligation d'intervention mécanique sur un des autres éléments.

Le promoteur du challenge ne pourra être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du boîtier ou de la électronique échangés.

Seules les pièces détachées d'origine IAME pourront être employées lors des entretiens du moteur.

Seule exception :

Joint de cylindre:

- ✓ Epaisseur libre.
- ✓ Empilage autorisé.



La hauteur cylindre est de 86.60mm. (Tolérance + 0.10/-0.20mm)

Squish mesuré en tout point : **0,90 mm minimum**

Contrôle effectué avec un fil « étain/plomb » (étain 50%) de \varnothing 1,5 à 1,6 mm, suivant la méthode décrite en annexe 12 du IAME INTERNATIONAL SERIES 2018

Le segment d'origine est le **seul autorisé**. (épaisseur 2.18mm +/- 0.05mm)

Clapets en fibre de verre VETRONITE (Epaisseur 0.30mm minimum) ou **carbone** (Epaisseur 0.24mm minimum) **d'origine et marqués IAME sans modification aucune sont les seuls autorisés.**

Seuls les pignons moteurs 10,11 et 12 dents d'origine IAME sont **autorisés**.

La mise en marche se fera obligatoirement par le système de démarreur à source d'énergie embarquée; toutefois, en cas de force majeure, le démarrage pourra se faire par démarreur externe et ce à l'appréciation du contrôle technique qui veillera à ce que le pilote se présente avec un kart en ordre de démarrage dans un délai raisonnable.

L'embrayage centrifuge devra entrer en prise totale et entraîner le kart à un régime de **4500 T / mn** avec une tolérance de **+ 500 T/mn maximum** et ce, à tout moment de l'épreuve. (au départ comme à l'arrivée)

Les contrôles pouvant se faire sur la pré grille et/ou en aire d'arrivée.

En cas de contrôle en pré grille, tout pilote ne satisfaisant pas à cette règle sera interdit de départ.

En cas de contrôle à l'arrivée, tout pilote ne satisfaisant pas à cette règle fera l'objet d'un constat de non-conformité technique.

Le compte-tour utilisé pour les contrôles sera de marque *Alfano*.

La bougie employée devra obligatoirement être munie de son joint d'étanchéité, sauf si une sonde de température de **1.2mm mini** d'épaisseur remplace celui-ci.

Les seules bougies autorisées sont les **NGK BR9EG / BR10EG / BR9EIX / BR10EIX / R6254E-105** munies de leur joint d'origine et sans modification aucune.

En cas de pluie, un dispositif empêchant l'eau de rentrer directement dans le Silencieux d'aspiration est autorisé, à condition que celui-ci ne fasse pas office de venturi et favorise l'entrée d'une plus grande quantité d'air que le silencieux d'aspiration d'origine utilisé seul.

L'échappement d'origine (" Type KF") est le seul autorisé.
(Fiche d'homologation Moteur N°254 page 7)

L'échappement ainsi que le collecteur ne pourront subir aucune transformation. Ils ne pourront également subir aucun retrait de matière ou de peinture ni aucun traitement de chromage ou de polissage.



La longueur de l'échappement pourra être ajustée par l'utilisation de cales **X30125375** (ép. 3 mm +/- 0,5), d'origine IAME sans aucune modification. (Fiche d'homologation moteur N°254 page 8)

Un **seul joint de part et d'autre de ces cales est autorisé**

Une sonde de température d'échappement est autorisée.

Le silencieux additionnel d'origine IAME sans aucune modifications est **obligatoire** et le seul autorisé. (IAME Séries FT N°04)

Le système thermostat d'origine IAME (Simple ou By-pass) est **libre et facultatif**.

Un raccord placé sur une durite d'eau et permettant l'utilisation d'une sonde de température est autorisé.

Tout **réchauffeur** ou **système de raccordement** pour réchauffeur sur le circuit d'eau sont **strictement interdit**

Le "Groupe pompe" (pompe et poulie) d'origine IAME doit impérativement être monté correctement et en **totalité**.

Poulie sur l'arbre arrière, courroies en place sur les poulies (pompe et poulie).

Le panachage d'éléments plastique et alu est **autorisé**.

Un écran de radiateur réglable (rideau) est autorisé. Celui-ci doit être fixé sur le radiateur. Une bande adhésive est tolérée pour peu que celle-ci fasse le tour du radiateur de telle manière qu'elle ne puisse pas être enlevée en roulant, même partiellement

2.4.2 Roulements et bagues d'étanchéité :

Seuls les roulements de vilebrequin 6206 jeu C4 et d'arbre d'équilibrage 6202 et 6005) jeu C3 ou C4 à billes acier et cage polyamide **de marque SKF** ou identiques sont autorisés.

Toutefois, les roulements de marque ORS de même type seront tolérés. (monte d'origine sur certains moteurs)

Contact oblique **interdits**.

Billes en céramique **interdites**.

Les bagues d'étanchéité à lèvres devront être **impérativement** montées partie creuse vers l'**intérieur** du carter et **non remplie** de quelque matière que ce soit.

2.4.3 Carburateur et accessoires

TILLOTSON HW-27A (modèle avec Venturi diamètre 27,00 mm Maxi) dans sa configuration **strictement** d'origine (Fiche d'Homologation N° 348)

Tout retrait , ajout de matière ou polissage d'un des éléments du carburateur est **strictement interdit**.



Seuls les accessoires et pièces détachées d'origine livrés avec le carburateur et par IAME-Belgium sont autorisés.

- Pointeau et Puits **TILLOTSON Réf : 233-721P** avec rondelle d'étanchéité cuivre sont les **seuls** autorisés (1 seule rondelle cuivre d'origine est autorisée)
- Joints et Membranes, **TILLOTSON Réf : DG-3HW** sont les **seuls** autorisés
- Le ressort de fourchette est libre

- ✓ Le joint de carburateur devra obligatoirement être un joint d'origine IAME. (**épaisseur 1 mm +/- 0.3mm**)
- ✓ Le joint de convoyeur / valve à clapets devra obligatoirement être un joint d'origine IAME. (**épaisseur 0,8 mm +/- 0,3 mm**)
- ✓ Le joint de valve à clapets / carter devra obligatoirement être un joint d'origine IAME. (**épaisseur 1 mm +/- 0,3 mm**)

Seul le Silencieux d'aspiration (Nouvelle Génération) muni de son raccord caoutchouc et de son élément filtrant en mousse strictement d'origine sans aucune modification est autorisé. (Fiche d'homologation Moteur N°254 page 5/6)

Les grilles de trompettes sont facultatives.

En cas de pluie, un dispositif empêchant l'eau de rentrer directement dans le Silencieux d'aspiration est autorisé, à condition que celui-ci ne fasse pas office de venturi et favorise l'entrée d'une plus grande quantité d'air que le silencieux d'aspiration d'origine utilisé seul.

2.4.4 Batteries

Batteries Technologie VRLA (Plomb/ Acide/ Gel) sont les seules autorisées.

Les batteries Lithium-Ion sont tolérées.

A tout moment, la batterie devra être correctement connectée au faisceau électrique du moteur.

2.4.5 Châssis, accessoires et équipements

Tous les châssis homologués CIK à partir de **2009** sont autorisés.

Un seul châssis est autorisé par meeting.

Roulements à billes **céramique interdites.**

Freins arrière à commande hydraulique homologués CIK.

Freins avant **interdits**

Disques acier ou fonte **obligatoires.** (Aluminium, Céramique et carbone interdits)



Carénage avant **obligatoirement** monté avec le Kit de montage homologué CIK/FIA 2015-2020 **ou** Carénage avant homologué compatible avec le kit de montage homologué CIK/FIA 2015-2020
(Règlement CIK Dessin technique N°2c et 2d)

La fixation devra être réalisée **manuellement** avec les 2 brides à crochets réglables et ce **sans l'aide** d'un quelconque outil aussi bien pour le montage que pour le démontage.

La distance entre la carrosserie et le pare-chocs avant **en position correcte** ne pourra être inférieure à **27 mm** en tous points (IAME Séries RT annexe N°05)

Protection des roues arrières plastique homologuée CIK **obligatoire**.

Le carter de chaîne intégral est **obligatoire**.

Les protections de châssis sont autorisées pour peu qu'elles soient réalisées en matériaux non cassant, ne procurent aucun avantage (Rigidité, Aérodynamisme etc.), qu'elles ne soient pas saillantes et jugées dangereuses.

En cas de détérioration du châssis enregistré et sur demande du concurrent, les commissaires sportifs pourront après concertation avec les commissaires techniques autoriser s'il s'avère irréparable, le remplacement du châssis par un châssis de **même marque et de même type**.

Pneumatiques imposés

- ✓ Slicks : Komet **K1H** Dimensions: Avant 10x4.60-5
Arrière 11x7.10-5.
- ✓ Pluies : Komet **K1W** Dimensions : Avant 10x4.20-5
Arrière 11x6.00-5

Identification en piste

- ✓ **X30 Senior et Master**

Plaques numéros : **Jaunes** (1 avant / 1 arrière / 2 latérales)
Chiffres : **Noirs**

(Fond de numéros avec chiffres intégrés autorisés)



- Partie 2 -

(Prescriptions par Catégories)

2.5 X30 Supershifter 175cc

Poids total minimum (pilote compris) : **183Kg**

2.5.1 Moteur, accessoires et équipements

Le moteur **IAME X30 Super Shifter 175cc** est le seul moteur autorisé équipé de l'allumage électronique SELETTTRA, Digital K (Boîtier de type "L1".) ou Digital "S" (Bobine de type "L1".) ou de L'allumage électronique PVL Digital 690 (Bobine électronique PVL de type " L1 ") (Fiche d'homologation N°343)

Il devra être conforme à la fiche d'homologation en vigueur et utilisé avec tous ses accessoires d'origine mentionnés sur la fiche d'homologation

Aucune transformation, amélioration, ajout, ni retrait de matière ou polissage d'un des éléments du moteur ou d'un de ses accessoires ne sont autorisés.

Seules les pièces détachées d'origine IAME pourront être employées lors de l'entretien du moteur.

Seules exceptions :

- ✓ Les joints de cylindre d'origine peuvent être remplacés par des joints d'épaisseur 0.10 / 0.20 / 0.30 / 0.40 / 0.50 mm (Tolérance +/- 0.05mm).
L'empilage est autorisé.
- ✓ Renforts de clapets, facultatifs et libres en forme et en nombre.
- ✓ Squish mesuré en tout point : **1 mm minimum**
Contrôle effectué avec un fil « étain/plomb » (étain 50%) de Ø 1,5 à 1,6 mm, suivant la méthode décrite en annexe 12 du IAME INTERNATIONAL SERIES 2018
- ✓ Joint de culasse **interdit**
- ✓ hauteur cylindre de 91.10 mm +/- 0.10 mm
- ✓ Clapets **d'origine** marqués **IAME**
Seule Epaisseur **autorisée** : **0.40mm** +/- 0.05 mm.

La mise en marche se fera par le système de démarreur à source d'énergie embarquée ou en poussant le kart.



La lettre figurant sur le boîtier ou la Bobine électronique devra être visible à tout moment sans devoir le démonter ou démonter quelconque élément. (Faisceau, relais etc....)

Le boîtier ou la bobine électronique pourront être remplacés à tout moment de la course par un exemplaire fourni par l'organisateur du challenge et ce sans préavis. Il devra donc être possible de le démonter du kart sans obligation d'intervention mécanique sur un des autres éléments.

Le promoteur du challenge ne pourra être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du boîtier ou de la électronique échangés.

La bougie employée devra obligatoirement être munie de son joint d'étanchéité, sauf si une sonde de température d'épaisseur de 1.2 mm minimum remplace celui-ci

Dans ce cas le culot et l'isolant de l'électrode de la bougie serrée sur la culasse ne devra en aucun cas dépasser le dôme de la chambre de combustion.

Les seules bougies autorisées sont **NGK BR9EG / BR9 EIX / BR10EG / BR10EIX / R6254E-105** munies de leur joint d'origine et sans modification aucune.

En cas de pluie, un dispositif empêchant l'eau de rentrer directement dans le Silencieux d'aspiration est autorisé, à condition que celui-ci ne fasse pas office de venturi et favorise l'entrée d'une plus grande quantité d'air que le silencieux d'aspiration d'origine utilisé seul.

Le radiateur est **Libre**

Le système thermostat d'origine IAME (Simple ou By-pass) est libre et facultatif

Tout réchauffeur ou systèmes de raccordement pour réchauffeur sur le circuit d'eau sont strictement interdit

Un écran de radiateur réglable (rideau) est autorisé. Celui-ci doit être fixé sur le radiateur. Une bande adhésive est tolérée pour peu que celle-ci fasse le tour du radiateur de telle manière qu'elle ne puisse pas être enlevée en roulant, même partiellement

La pompe à eau et sa poulie sont **libres**.

Les pignons moteurs de sortie de boîte peuvent être **Z15, 16, 17, 18, 19** ou **20** dents d'origine IAME qui sont les **seuls autorisés**.

Le pot d'échappement d'origine (Fiche d'homologation moteur N°343) est le seul autorisé.

L'échappement ainsi que le collecteur ne pourront subir aucune transformation. Ils ne pourront également subir aucun retrait de matière ou de peinture ni aucun traitement de chromage ou de polissage.



Le perçage du pot d'échappement pour permettre le montage d'une sonde de température (à l'endroit spécifiquement prévu) est autorisé.

En cas de fissure, il pourra être ressoudé sans que la réparation ne modifie les formes intérieures.

La longueur de la pipe d'échappement devra rester strictement d'origine.
1 cale en aluminium (Cod. **IFH 20500** Ép.: 5 +/- 0,5) et 2 seuls joints d'origine IAME.
(Épaisseur: **1,4 min** en toutes circonstances)

Seuls les coudes échappement Réf. : **IZH - 06100** (28mm) ou **IZH - 06101** (26-28MM) d'origine sans aucune transformation sont autorisés.

Silencieux d'échappement les **seuls** autorisés :

- ✓ Silencieux **KZ1 / KZ2** Homologués **CIK 2014 - 2022**
- ✓ Silencieux **KZ1 / KZ2** Homologués **CIK 2016 - 2024**
- ✓ Silencieux **KZ1 / KZ2** Homologués **CIK 2019 - 2021**
- ✓ Silencieux **Elto Type 118** "Aluminium" et **Elto Type 108** "Carbone"
(IAME Séries FT N° 9)

Les silencieux d'échappement devront impérativement, rester conforme à leur fiche d'homologation, où techniques.

Ils ne devront subir aucune modification de structure ou de dimension.

2.5.2 Roulements et bagues d'étanchéité :

Seuls les roulements de vilebrequin à rouleaux BC1-1442 B et roulements d'arbre de boîte de vitesse 6205 jeu C3 ou C4 - 6204 jeu C3 ou C4 - 6202 jeu C3 ou C4 billes acier, cage acier ou polyamide, de **marque SKF** ou identiques sont autorisés.

Toutefois, les roulements de marque ORS de même type seront tolérés.
(monte d'origine sur certains moteurs)

Contact oblique **interdits**.

Billes et rouleaux en céramique **interdits**.

Les bagues d'étanchéité à lèvres devront être **impérativement** montées partie creuse vers l'**intérieur** du carter et **non remplie** de quelque matière que ce soit.



2.5.3 Carburateur et accessoires

TILLOTSON HB 15A strictement d'origine sans modifications.

Le retrait, l'ajout de matière ou le polissage sont **interdits**.

Seuls les accessoires et pièces détachées d'origine livrés avec le carburateur et par IAME-Belgium sont autorisés.

- **Pointeau et Puits TILLOTSON Réf : 233-717P** avec rondelle d'étanchéité cuivre sont les **seuls** autorisés (1 seule rondelle cuivre d'origine est autorisée)
- **Joints et Membranes, TILLOTSON Réf : DG-1HB** sont les **seuls** autorisés
- **Gicleur TILLOTSON Réf : 49-B58** est le **seul** autorisé
- **Le ressort de fourchette est libre**

- ✓ **Le joint de carburateur devra obligatoirement être un joint d'origine IAME. (épaisseur X mm +/- 0.X mm)**
- ✓ **Le joint de convoyeur / valve à clapets devra obligatoirement être un joint d'origine IAME. (épaisseur 0,X mm +/- 0,X mm)**
- ✓ **Le joint de valve à clapets / carter devra obligatoirement être un joint d'origine IAME. (épaisseur X mm +/- 0, X mm)**

Silencieux d'aspiration (Conforme à leur fiche d'homologation) les seuls autorisés :

- **RR NOX Ø30** (avec élément insonorisant)
- **RR NOX 2 Ø30** (avec élément insonorisant)
- **RR ACTIVE Ø30 Version 2017** (avec élément insonorisant)
- **RR ACTIVE NEW Ø30** (avec élément insonorisant)
- **RR ACTIVE 30V** (avec élément insonorisant) ?

- **KG APE 1 Ø30**
- **KG NITRO Ø30**

- **KG POWER 30 Ø30**

Le raccord en caoutchouc devra rester conforme à celui représenté sur la fiche d'homologation du silencieux d'aspiration utilisé.

En cas de pluie, un dispositif empêchant l'eau de rentrer directement dans le Silencieux d'aspiration est autorisé, à condition que celui-ci ne fasse pas office de venturi et favorise l'entrée d'une plus grande quantité d'air que le silencieux d'aspiration d'origine utilisé seul.



2.5.4 Pompe à essence :

Les pompes d'origine IAME Mikuni Ref : DF52-176 ou Paioli ref : 2159063 sans aucune modification sont les seules autorisées.

2.5.5 Batteries :

Batteries Technologie VRLA (Plomb/ Acide/ Gel) sont les seules autorisées.

Les batteries Lithium-Ion sont tolérées.

A tout moment, la batterie devra être correctement connectée au faisceau électrique du moteur.

2.5.6 Châssis, accessoires et équipements

Tous les châssis homologués CIK à partir de **2009** sont autorisés.

Un seul châssis est autorisé par meeting.

Freins à commande hydraulique agissant simultanément sur les 4 roues ayant une homologation CIK pour karts à boîte de vitesses sont **obligatoires**.

Disques acier ou fonte **obligatoires**. (Aluminium, Céramique et carbone interdits)

Roulements à billes **céramique interdits**.

Carénage avant **obligatoirement** monté avec le Kit de montage homologué CIK/FIA 2015-2020 **ou** Carénage avant homologué compatible avec le kit de montage homologué CIK/FIA 2015-2020

(Règlement CIK Dessin technique N°2c et 2d)

La fixation devra être réalisée **manuellement** avec les 2 brides à crochets réglables et ce **sans l'aide** d'un quelconque outil aussi bien pour le montage que pour le démontage.

La distance entre la carrosserie et le pare-choc avant **en position correcte** ne pourra être inférieure à **27 mm** en tous points (IAME Séries RT annexe N°05)

Protection des roues arrières plastique homologuée CIK **obligatoire**.

Les protections de châssis sont autorisées pour peu qu'elles soient réalisées en matériaux non cassant, ne procurent aucun avantage (Rigidité, Aérodynamisme etc.), qu'elles ne soient pas saillantes et jugées dangereuses.

En cas de détérioration du châssis enregistré et sur demande du concurrent, les commissaires sportifs pourront après concertation avec les commissaires techniques autoriser s'il s'avère irréparable, le remplacement du châssis par un châssis de **même marque et de même type**.



Pneumatiques imposés

- ✓ Slicks : **Komet K1 i** Dimensions: Avant 10x4.60-5
Arrière 11x7.10-5.
- ✓ Pluies: **Komet K1W** Dimensions : Avant 10x4.20-5
Arrière 11x6.00-5

Identification en en piste

- ✓ Plaques numéros : **Jaune** (1 avant / 1 arrière / 2 latérales)
- ✓ Chiffres : **Noirs**
(Fond de numéros avec chiffres intégrés autorisés)



- Partie 3 -

(Chronologie)

3.1 Chronologie et Mises à jour

3.1.1 Version initiale

Date d'effet

IAME Séries RT 2019 / V.I

Version initiale

01/01/2019

3.1.2 Mises à jour

IAME Séries RT M.A.J N° ...

Mises à jour

*(*)*

* Les **Mises à jour de ce règlement**, sont signifiées dans le document
(**IAME Séries DR 2019**) à l'indice en vigueur



Speedwear.be

